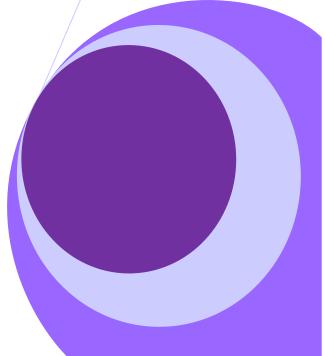


Rapport annuel 2020

Sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets



SOMMAIRE

Préa	ambule	3
Indi	icateurs techniques	4
1.	Territoire desservi	4
2.	Organisation du service	5
2.1. 2.2.	Compétences exercées	5
2.3.2.4.	Déchets pris en charge Circuits des déchets	
3.	La collecte	8
3.1. 3.2.	Pré-collecte Collecte des OMA	12
3.3. 3.4.	Déchèteries Autres collectes	
3.5.	Quantités de déchets collectés et leur évolution	
4.	Le traitement	21
4.1.	Traitement des OMA	21
4.2.	Traitement des déchets issus des déchèteries	25
4.3.	Valorisation des déchets	26
5.	Prévention des déchets	27
6.	Communication et sensibilisation	42
Indi	icateurs financiers	44
1.	Modalités d'exploitation du service	44
2.	Dépenses et recettes	45
3.	Le financement du service	46
Bila	ın et perspectives	49

Préambule

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets inscrit dans la loi Barnier du 2 février 1995 est devenu une obligation avec le décret du 11 mai 2000. La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (titre IV) a instauré de nouvelles dispositions en inscrivant cette obligation dans un autre article, le L.2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le décret d'application n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 en a précisé les modalités. L'article 98 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a fait évoluer sa dénomination, il devient le rapport sur « le service public de prévention et de gestion des déchets ».

Le présent rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets est donc établi pour l'exercice 2020, conformément à l'article L.2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et au décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015.

Ce rapport est destiné à l'information des usagers et présente les indicateurs techniques et financiers du service. Il rend ainsi compte de la situation de la collectivité territoriale par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national. Il présente notamment la performance du service en termes de quantités d'ordures ménagères résiduelles et sa chronique d'évolution dans le temps.

Le rapport doit aussi présenter les recettes et les dépenses du service par flux de déchets et par étape technique.

Présenté au Conseil Communautaire, ce rapport est ensuite mis à la disposition du public, dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13 et sur le site internet de la collectivité.

Indicateurs techniques

1. Territoire desservi

La Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry a été créée le 1er janvier 2017, à l'issu de l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2016, portant fusion de la Communauté de Communes de la Région de Château-Thierry, la Communauté de Communes du Canton de Condé en Brie, la Communauté de Communes du Tardenois et 21 communes de la Communauté de communes de l'Ourcq-et-Clignon.

En 2020, le territoire de la Communauté d'Agglomération regroupe **87 communes** et **54 319 habitants** (population municipale, INSEE 2017).



2. Organisation du service

2.1. Compétences exercées

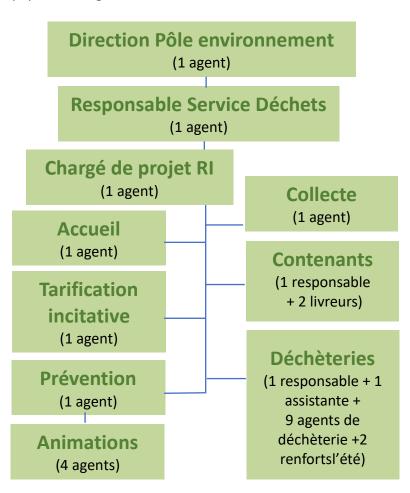
La Communauté d'Agglomération est compétente pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

La compétence traitement a été déléguée à Valor'Aisne, syndicat de traitement des déchets ménagers de l'Aisne qui assure les opérations de tri, compostage, enfouissement et transport des déchets depuis les quais de transferts. Depuis le 1^{er} janvier 2017, Valor'Aisne est aussi en charge du traitement des déchets issus des déchèteries.

La compétence collecte est exercée via des marchés publics passés avec différents prestataires.

2.2. Composition du service

En 2020, la Communauté d'Agglomération assure le service public de prévention et gestion des déchets avec une équipe de 27 agents :

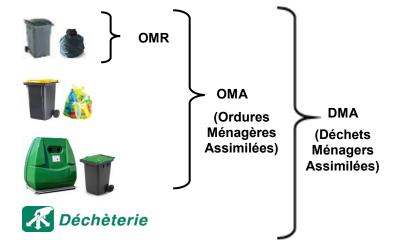


Les agents réalisent le suivi et le contrôle des prestations de collecte et de traitement dont la plupart sont effectuées dans le cadre de marchés publics. Ils gèrent les relations avec les usagers, assurent la communication et la sensibilisation à la prévention et au tri des déchets. Ils réalisent aussi le suivi financier du service.

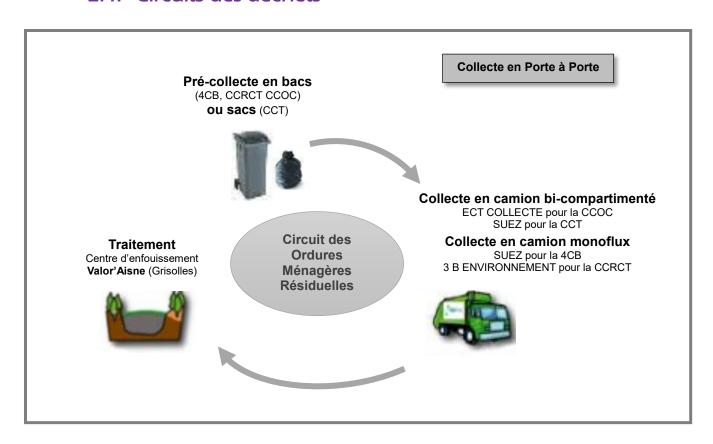
2.3. Déchets pris en charge

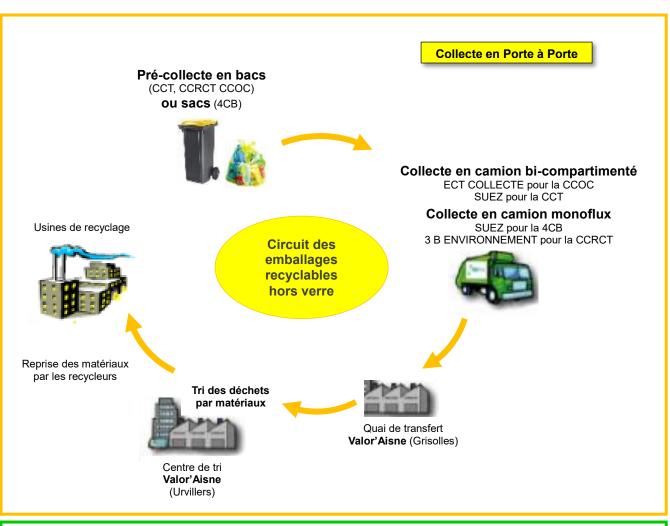
Les déchets concernés par le service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés (DMA) sont :

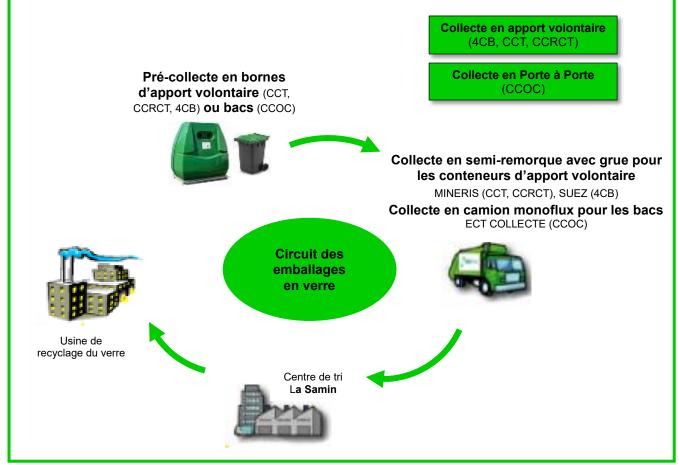
- Les **Ordures Ménagères Résiduelles** (OMR) qui sont les déchets non recyclables, collectés en porte à porte en bac ou sac.
- Les **emballages recyclables hors verre** collectés en porte à porte en sac ou bac.
- Les **emballages en verre** collectés en apport volontaire ou en porte à porte en bac.
- Les déchets apportés en **déchèterie** par les usagers.

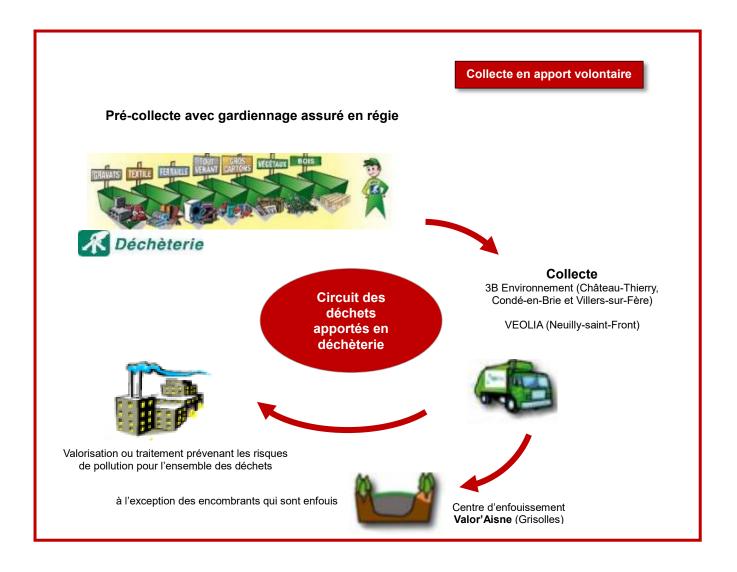


2.4. Circuits des déchets









3. La collecte

3.1. Pré-collecte

La pré-collecte est l'étape entre le moment où le citoyen a terminé d'utiliser un produit et le moment où celui-ci est pris en charge par la collectivité. Le tri à la maison dans les bacs et le point d'apport volontaire sont des exemples de pré-collecte.

Différents contenants sont utilisés pour cette étape : bacs, sacs, conteneurs collectifs (colonnes à verre aérienne, conteneurs enterrés, bennes en déchèterie, ...)



Les contenants utilisés

Secteur de Condé-en- Brie	Secteur du Tardenois	Secteur de l'Ourcq et Clignon	Secteur de Château- Thierry				
Ordures ménagères résiduelles							
Bacs pucés à couvercle gris pour les particuliers et bordeaux pour professionnels	- Sacs - Bacs pour les immeubles de Fère-en- Tardenois	Bacs à couvercle gris	- Bacs pucés à couvercle bleu - Conteneurs enterrés et semi-enterrés avec contrôles d'accès par badges pour les collectifs				
Déchets recyclables hors v	verre						
Sacs jaunes Bacs pour certains professionnels et établissements publics	Bacs à couvercle jaune	Bacs à couvercle jaune	- Bacs à couvercle jaune - Conteneurs enterrés et semi-enterrés avec opercules pour les collectifs				
Emballages en verre							
37 bornes aériennes d'apport volontaire	37 bornes aériennes d'apport volontaire	Bacs à couvercle vert	97 bornes d'apport volontaire (dont 8 enterrées)				
Cartons professionnels							
			Bacs à couvercle marron ou cartons présentés en vrac à la collecte si pas de place pour stocker le bac				
Textiles							
13 bornes fournies par le collecteur (Le relais)	19 bornes fournies par le collecteur (Le relais)	8 bornes fournies par le collecteur (Le Relais)	44 bornes fournies par le collecteur (Le relais)				
DASRI	T		T				
Collecte DASRI dans les pharmacies par l'éco- organisme DASTRI qui fournit les contenants	Collecte DASRI dans les pharmacies avec contenants fournis par le prestataire de collecte, Med'Hygiène	Collecte DASRI dans les pharmacies avec contenants fournis par le prestataire de collecte, Cosmolys	Collecte DASRI dans les pharmacies par l'éco- organisme DASTRI qui fournit les contenants				
Déchèteries							
5 bennes bas de quais (dont 1 benne de réserve) 3 bennes hors quai 1 armoire déchets dangereux 1 collecteur à huiles 1 container maritime	8 bennes bas de quais (dont 1 benne de réserve) 1 local sur rétention déchets dangereux et autres 1 collecteur à huiles 1 container maritime	7 bennes bas de quais (dont 1 benne de réserve) 1 local déchets dangereux 1 collecteur à huiles 4 containers maritimes	7 bennes bas de quais 3 bennes de réserve 2 armoires déchets dangereux 1 collecteur à huiles				

En fin d'année 2020 et dans un souci d'harmonisation du service, la Communauté d'Agglomération a confié à l'entreprise Contenur une mission d'enquête et de distribution des bacs afin que les usagers en habitat individuel soient tous équipés d'un bac à ordures ménagères pucés et d'un bac

jaune pour les déchets recyclables (sauf pour les indotables). La grille de dotation, qui a permis à chaque usager d'obtenir un bac en fonction de la taille de son foyer, tient compte de la mise en place des extensions de consignes de tri à tous les emballages plastiques et de la réduction des ordures ménagères attendue avec la mise en place de la redevance incitative.



Cette campagne d'adaptation des bacs, démarrée en novembre, a été l'occasion de communiquer auprès de l'ensemble des usagers en habitat individuel : annonce du nouveau mode de financement du service, guide de réduction des déchets et mémo tri.

Toujours dans le cadre de l'harmonisation du service de collecte, 37 bornes à verre ont été installées en novembre et décembre 2020 sur le Frontonois, qui bénéficiait jusqu'alors d'une collecte du verre en porte à porte. Les bacs à verre individuels des usagers ont été retirés par la Société Contenur dans le cadre de leur mission d'adaptation des bacs.

Tout au long de l'année, l'équipe de livraison des contenants de l'Agglomération a réalisé 1 198 distributions de bacs, 595 échanges, 62 retraits et 118 réparations. Les deux agents interviennent également sur les PAV pour de la petite maintenance.

Les consignes de tri



La mise en œuvre de l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques est prévue pour septembre 2021 et sera accompagnée d'une communication forte.

3.2. Collecte des OMA

Les ordures ménagères résiduelles (OMR)

Secteur de Condé-en- Brie	Secteur de Château- Thierry	Secteur du Tardenois	Secteur de l'Ourcq et Clignon	
Mode de collecte				
· ·	e avec camion mono-flux de puce des bacs	Collecte en porte à porte avec camion bi-flux (collecte des OMR et des bacs jaunes en même temps avec un camion bi-compartimenté)		
Collecte en camion mono-flux avec grue pour les conteneurs enterrés des collectif			A l'exception de la 2è tournée sur Neuilly- Saint-Front qui se fait en mono-flux	
Fréquence de collecte				
	Une fois par	semaine (C1)		
	2 fois par semaine (C2) pour immeubles et centre-ville Château- Thierry	2 fois par semaine (C2) pour immeubles à Fère- en-Tardenois	2 fois par semaine (C2) à Neuilly-Saint-Front	

Les déchets recyclables hors verre

Secteur de Condé-en- Brie	Secteur de Château- Thierry	Secteur du Tardenois	Secteur de l'Ourcq et Clignon
Mode de collecte			
		Collecte en porte à po	rte avec camion bi-flux
Collecte en porte à porte	e avec camion mono-flux	(collecte des OMR et de	es bacs jaunes en même
		temps avec un camio	n bi-compartimenté)
	Collecte en camion		
	mono-flux avec grue		
	pour les conteneurs		
	enterrés des collectifs		
Fréquence de collecte			
Une fois tous le	s 15 jours (C0,5)	Une fois par semaine (C1)	
	1 fois par semaine (C1)	2 fois par semaine (C2)	2 fois par semaine (C2) à
	pour immeubles et	pour les immeubles à	Neuilly-Saint-Front
	centre-ville Château-	Fère-en-Tardenois	
	Thierry		

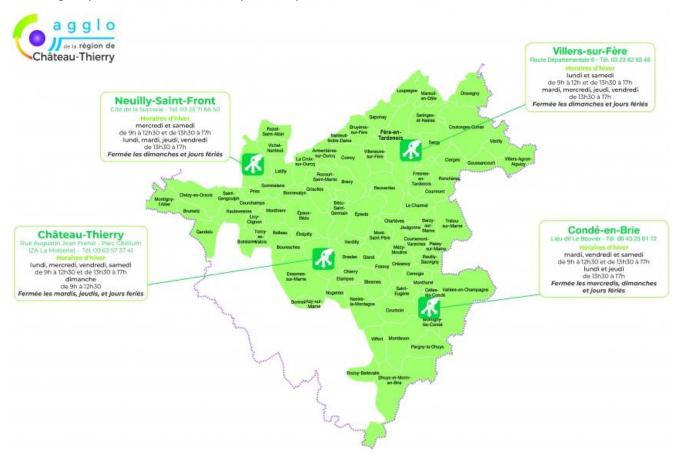
Les emballages en verre

Secteur de Condé-en- Brie	Secteur de Château- Thierry	Secteur du Tardenois	Secteur de l'Ourcq et Clignon			
Mode de collecte						
Collecte en app	Collecte en porte à porte					
Fréquence de collecte						
Tournée effectuée toutes	Toutes les 6 semaines					

3.3. Déchèteries

L'Agglomération exploite 4 déchèteries situées à Château-Thierry, Neuilly-Saint-Front, Condé-en-Brie et Villers-sur-Fère. Le gardiennage des sites est assuré en régie par 9 agents (+2 renforts l'été). Cependant, la location et le transport des bennes sont réalisés par des prestataires privés : 3B Environnement pour les déchèteries de Château-Thierry, Condé-en-Brie et Villers-sur-Fère et Véolia pour la déchèterie de Neuilly-Saint-Front.

Les usagers peuvent accéder à n'importe laquelle des 4 déchèteries du territoire.



Dans un souci de cohérence territoriale, des conventions d'accès ont été signées avec les territoires voisins pour l'accès aux déchèteries de Neuilly-Saint-Front et de Villers-sur-Fère. Les habitants de la Communauté de Communes du Canton d'Oulchy-le-Château ont ainsi accès à ces deux déchèteries. De plus, la déchèterie de Neuilly-Saint-Front est accessible à une partie des habitants de la Communauté de Communes de Retz en Valois.

En parallèle, des conventions ont été signées avec des territoires voisins pour qu'une partie des habitants du secteur de Condé-en-Brie puisse accéder aux déchèteries de Trélou-sur-Marne et de Montmirail. Les habitants des communes de Barzy-sur-Marne, Chartèves, Courtemont-Varennes, Jaulgonne, Passy-sur-Marne, Reuilly-Sauvigny et Trélou-sur-Marne ont ainsi accès à la déchèterie de Trélou-sur-Marne, exploitée par la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne (CCPC). Les habitants des communes de Rozoy-Bellevalle et Dhuys-et-Morin-en-Brie ont quant à eux accès à la déchèterie de Maclaunay, située à Montmirail et gérée par la Communauté de Communes de la Brie Champenoise (CCBC).

Les types de déchets acceptés dans ces déchèteries diffèrent en fonction des filières mises en place et de l'espace disponible, mais les principaux flux sont acceptés sur l'ensemble des déchèteries : encombrants, gravats, déchets verts, cartons, bois, ferrailles, déchets dangereux, huile de vidange et DEEE (déchets d'Equipements Electriques et Electroniques).

Filières collectées par déchèterie	Site de Château-Thierry	Site de Condé-en-Brie	Site de Neuilly- Saint-Front	Site de Villers-sur- Fère
Encombrants				
Gravats				
Déchets verts				
Cartons				
Bois				
Ferrailles				
Déchets Diffus Spécifiques (produits chimiques)				
Piles				
Ampoules "basses conso" et néons				
Huiles de vidange				
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques				
Batteries				
Réemploi (meubles, bibelots, jouets, livres)				
Déchets d'Éléments d'Ameublement				
Huiles Alimentaires Usagées				
Cartouches d'Encre et toners				
Radiographies				
Pneumatiques de véhicules légers			1	
Films plastiques				
Papiers				
Capsules café type Nespresso				
Extincteurs				

 $^{{\}bf 1} = {\sf sur} \ {\sf le} \ {\sf site} \ {\sf de} \ {\sf Neuilly-Saint-Front}, \ {\sf les} \ {\sf pneus} \ {\sf verts}, \ {\sf jant\'es}, \ {\sf coup\'es} \ {\sf ne} \ {\sf sont} \ {\sf pas} \ {\sf accept\'es}.$

L'accès des professionnels en déchèterie est payant, en sus de leur contribution au service déchets. Par délibération 2018DEL292, les tarifs en vigueur pour l'année 2020 sont les suivants :

- 15 € / passage pour les véhicules légers
- 50 € / passage pour les fourgons / camions de -3,5T
- 25 € / passage pour les remorques en supplément du véhicule utilisé

Les apports composés uniquement de cartons et/ou de meubles sont gratuits.

Des travaux d'optimisation et de mise aux normes sont nécessaires sur les 4 déchèteries de l'Agglomération, notamment au niveau de la mise en sécurité des quais. A cet effet, un marché de maitrise d'œuvre a été lancé en 2018 et attribué à la Société ECAA.

Les travaux ont débuté en 2019 sur la déchèterie de Château-Thierry dans l'optique de fluidifier la circulation et d'atténuer les files d'attente sur la déchèterie la plus fréquentée. Ces travaux permettent aussi de répondre aux normes de sécurité et de mettre en place de nouvelles filières avec notamment la construction d'un quai supplémentaire pour accueillir une benne ameublement et réduire ainsi les tonnages d'encombrants enfouis.

En 2020, le quai métallique de la déchèterie de Condé-en-Brie, vétuste, a été démantelé et un nouveau quai en béton a été créé pour accueillir 6 bennes et non plus 5 pour vider les déchets en toute sécurité.

L'année 2020 a été particulière avec la pandémie et les déchèteries ont fermé près de 2 mois. Lors de leur réouverture le 11 mai, les élus ont choisi la mise en place de prise de rdv pour se rendre en déchèteries afin d'éviter qu'il n'y ait trop d'usagers en même temps sur les quais et de pouvoir appliquer les gestes barrières. Cette solution a été appréciée par les usagers (75 % étant satisfaits d'après l'enquête menée). Elle permet d'éviter les files d'attentes et de mieux gérer les enlèvements par les agents.

3.4. Autres collectes

Pour rappel, les déchets ménagers et assimilés englobent tous les déchets pris en charge par la collectivité. Ainsi, s'ajoutent aux OMA et aux déchets issus des déchèteries, les flux suivants :

Flux collectés sur l'ensemble du territoire :

- Les textiles, collectés en bornes spécifiques, mises à disposition par Le Relais
- Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI), collectés en pharmacie
- Les déchets collectés par la Ressourcerie, pour réemploi

Flux collectés sur une partie du territoire :

- Les déchets issus du marché hebdomadaire de Château-Thierry, collectés en bennes dans le cadre du contrat de gestion de la déchèterie
- Les déchets du Centre Technique Municipal (CTM) de Château Thierry, collectés en bennes dans le cadre du contrat de gestion de la déchèterie
- Les cartons des professionnels collectés 1 fois par semaine sur la zone agglomérée de Château-Thierry.
- Les végétaux collectés en bennes temporaires disponibles à Gandelu et Etampes-sur-Marne sur la période d'avril à octobre.

Les textiles

Les Textiles, Linges de maison et Chaussures usagés sont collectés gratuitement par l'association Le Relais. 258 tonnes ont ainsi été détournées de l'enfouissement en 2020 sur la Communauté d'Agglomération, soit 56 tonnes de moins qu'en 2019. La collecte s'est interrompue pendant plus de 3 mois avec la crise sanitaire liée au COVID 19.

Rappelons qu'en moyenne, 6% des textiles collectés sont réorientés vers le réemploi au travers des boutiques du Relais, 55% partent à l'export et 10% sont redécoupées pour chiffons.

Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)

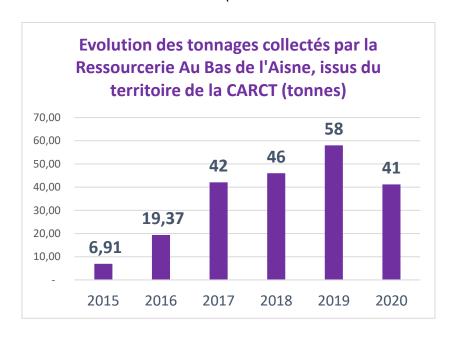
Afin d'apporter une solution aux habitants en auto-traitement soucieux d'éliminer leurs seringues usagées dans de bonnes conditions, la Communauté d'Agglomération est partenaire des pharmacies du territoire via l'éco organismes DASTRI ou des contrats avec des prestataires privés.

Ainsi, 16 pharmacies du territoire acceptent de collecter les DASRI, conditionnés dans les célèbres boites jaunes.

Les déchets collectés pour le réemploi

Depuis juillet 2015, la Ressourcerie Au Bas de l'Aisne a ouvert une boutique à Brasles, au sein de laquelle elle met en vente les objets et meubles réutilisables collectés en apport volontaire, à domicile ou en déchèterie (déchèterie située à Charly-sur-Marne, hors territoire). Depuis 2019, une seconde boutique a ouvert à Château-Thierry, place de l'horloge.

En 2020, 41 tonnes de déchets ont été collectées par la Ressourcerie et ont ainsi évité la déchèterie.



A noter que les tonnages disponibles ne sont pas intégrés dans les DMA puisque les déchets sont réemployés et trouvent ainsi une nouvelle vie.

3.5. Quantités de déchets collectés et leur évolution

Evolution des tonnages collectés

Les tonnages d'OMA collectés en 2020 enregistrent une très légère augmentation avec des OMR en progression (+ 2,6 %) et une diminution des recyclables (-3,5%) en raison de la suspension de la collecte sélective avec la fermeture des centres de tri pendant le 1^{er} confinement.

Tonnages collectés	2019	2020	Evolution
OMR	11 952	12 259	2,6%
Emballages	2 956	2 865	-3,1%
Verre	1 916	1 908	-0,4%
TOTAL OMA	16 824	17 032	1,2%
Déchèteries *	12 811	9 691	-24,4%
Bennes CTM + marché CT	923	833	-9,7%
Textiles	314	258	-17,7%
DASRI	0,19	0,00	-100,0%
Cartons pro PAP	157	129	-18,1%
TOTAL DMA	31 030	27 943	-9,9%
Refus de tri	781	791	1,3%

^{*} y compris points végétaux

Au total les DMA diminuent de près de 10% notamment avec la forte baisse des tonnages apportés en déchèterie (-24,4 %). Ceci s'explique par la fermeture des déchèteries entre mars et mai et la réouverture exclusivement sur rendez-vous à la sortie du 1^{er} confinement.

Pour les déchèteries, les tonnages détaillés ci-contre par flux concernent l'ensemble des tonnages collectés sur les 4 déchèteries de l'Agglomération, y compris ceux issus des territoires voisins avec lesquels la collectivité a passé une convention d'accès.

Détail Déchèteries	2019	2020
Encombrants	4 515	3 703
Ferrailles	553	427
Cartons	247	227
Végétaux	2 702	1 650
Gravats	2 036	1 586
Bois	1 733	966
DEA	368	601
DEEE	467	363
DDS	113	109
Batteries	3	6
Huiles de vidange	20	17
Huiles alimentaires	1,9	1,8
Films plastiques	13,1	6,6
Pneus	33	20
Piles	3	2
Lampes et Néons	2	1
Extincteurs	0,9	0,6
Plastiques (Tonnes)	0,00	0,00
Autes filières *	0	3
TOTAL Déchèteries	12 811	9 691

	Evolution
	-18%
	-23%
	-8%
	-39%
	-22%
	-44%
	63%
	-22%
	-4%
	99%
	-16%
	-7%
	-50%
	-40%
	-32%
	-17%
	-38%
	#DIV/0!
	-24,4%
),	bouchons

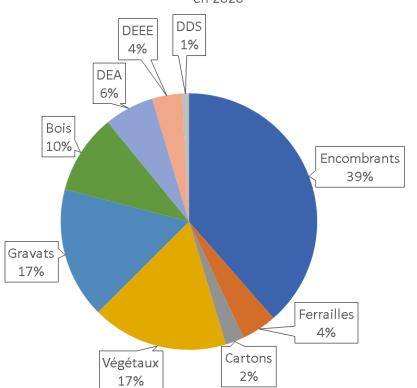
^{*} Radiographies, cartouches d'encre, capsule Nespresso, bouchons lièges, stylos, pneus de vélo

Ils se répartissent de la manière suivante sur les 4 déchèteries de l'Agglomération et les 2 points d'apports de déchets végétaux. La déchèterie de Château-Thierry concentre à elle seule plus de la moitié des tonnages collectés sur l'Agglomération.

Détail Déchèteries	Château- Thierry	Neuilly-St- Front	Villers-sur- Fère	Condé-en- Brie	Point végétaux ChTh	Point végétaux Gandelu	2020
Encombrants	1 850	927	477	448			3 703
Ferrailles	206	117	60	43			427
Cartons	154	26	21	26			227
Végétaux	793	269	249	127	192	20	1 650
Gravats	771	312	301	202			1 586
Bois	558	113	147	148			966
DEA	248	107	120	126			601
DEEE	189	71	57	47			363
DDS	43	34	12	20			109
Batteries	3	3	0	0			6
Huiles de vidange	9	3	2	3			17
Huiles alimentaires	1	0	0	0			1,8
Films plastiques	6	0	1	0			6,6
Pneus	12	7					20
Piles	1	1	0	1			2
Lampes et Néons	1	0	0	0			1
Extincteurs	1						0,6
Autes filières *	1	1	1	0			3
TOTAL Déchèteries	4 847	1 991	1 450	1 192	192	20	9 691

^{*} Radiographies, cartouches d'encre, capsule Nespresso, bouchons lièges, stylos, pneus de vélo)

Répartition en tonnes des principaux flux collectés en déchèteries en 2020

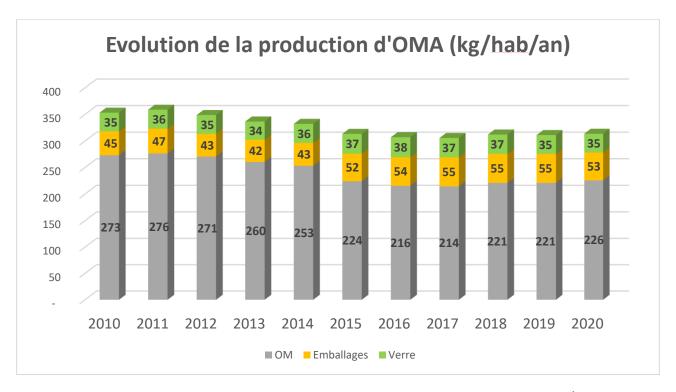


61 % des déchets apportés er déchèterie en 2020 sont valorisés.

Seuls, les encombrants partent à l'enfouissement. Ils représentent en 2020 39 % des déchets collectés contre 35% en 2019 soit une légère augmentation de 4%.

Le taux de valorisation en déchèterie devrait pouvoir encore progresser dans les années à venir grâce à l'évolution des consignes de tri du bois sur la déchèterie de Neuilly-saint-Front.

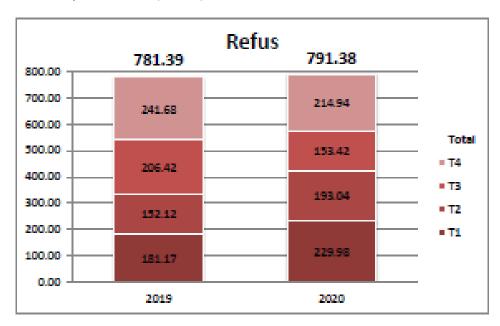
Evolution de la production de déchets par habitant



En 2020, la production d'ordures ménagères et assimilés s'élève en moyenne à 314 kg/habitant, soit 3 kg de plus que l'année précédente.

La hausse des quantités de déchets résiduels peut s'expliquer par la suspension de la collecte des déchets recyclables du 10 mars au 20 avril pendant le confinement. En effet, les centres de tri du département ont cessé leur activité pendant plusieurs semaines. Pour les mêmes raisons il y a eu une baisse de la quantité de déchets recyclables, qui faute de collecte ont été ramassés avec les ordures ménagères.

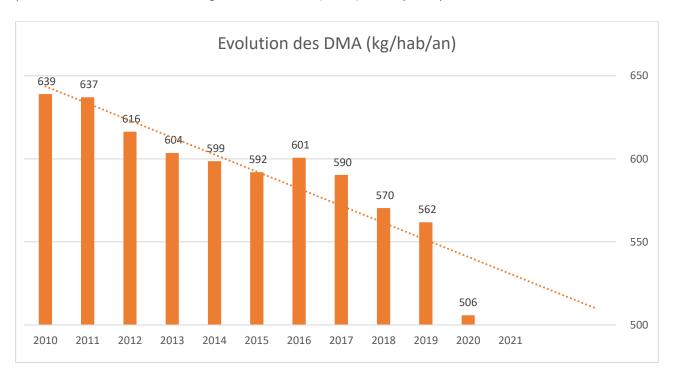
De plus, comme le montre le graphique ci-après, les déchets refusés en centre de tri, résultats d'erreurs du tri, n'ont pas diminué (+1,3%).



791 tonnes de déchets ont été refusées par le centre de tri en 2020. Cela représente 15 kg de déchets par habitant en moyenne.

La qualité du tri doit être améliorée. Pour cela, l'Agglo doit de nouveau informer la population des consignes de tri, en communiquant et sensibilisant. Des contrôles de pré collecte seront organisés à partir de 2021.

Ces actions devront être couplées avec la politique de réduction des déchets de l'Agglo, dont la production des déchets ménagers et assimilés (DMA) est le principal indicateur.



Entre 2019 et 2020, la production totale de déchets a fortement chutée (- 10%), ce qui reflète les conséquences de la crise sanitaire.

Pour maintenir la tendance et conforter les objectifs fixés dans son programme local de prévention des déchets, l'Agglo doit continuer les actions relatives à la réduction des déchets.

4. Le traitement

4.1. Traitement des OMA

Les quatre territoires qui ont constitué la Communauté d'Agglomération avaient délégué leur compétence traitement à Valor'Aisne. Par délibération en date du 30/01/17, la Communauté d'Agglomération a décidé de continuer à confier le traitement de ses déchets à Valor'Aisne en adhérant à ce Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ménagers de l'Aisne. Créé le 1er janvier 2003 sous l'impulsion du Conseil Général, ce dernier est compétent en matière de traitement des déchets ménagers : transfert, tri, compostage et stockage. Il couvre 96 % de la population axonaise, soit environ 531 000 habitants et 14 collectivités territoriales.

Les déchets de la Communauté d'Agglomération sont gérés par Valor'Aisne dans les installations suivantes :

L'Eco-centre la Tuilerie

Installé en 2010 à Grisolles, l'Eco-centre la Tuilerie est un centre de stockage des déchets résiduels et de transfert des déchets recyclables. La situation géographique du site facilite d'éventuelles visites pour les écoles ou la population, dans le cadre d'actions de sensibilisation.

Stockage des déchets résiduels

Ce centre d'enfouissement peut accueillir 80 000 tonnes de déchets résiduels par an. Les ordures ménagères résiduelles, les refus de tri et les encombrants du territoire y sont stockés dans des alvéoles étanchéifiées par une barrière passive (imperméabilité du sous-sol) et une barrière active (géomembranes). Une fois les alvéoles couvertes, les déchets qu'elles contiennent produisent du biogaz. Ce biogaz produit par les déchets en décomposition est récupéré via des canalisations et valorisé en énergie (électricité et chaleur) dont une partie est utilisée pour le fonctionnement du site et l'autre partie réinjectée sur le réseau EDF (l'équivalent des besoins annuels moyens en électricité des près de 500 foyers).



Transfert des déchets recyclables

Le site est également pourvu d'un quai de transfert des déchets recyclables, qui peut accueillir 10 000 tonnes de déchets par an. Le quai de transfert permet de limiter le déplacement des camions de collecte en vidant leur chargement dans de plus grands camions afin d'être acheminés vers les centres de tri. Le transfert permet de faire des économies financières et environnementales.



Le centre de tri de Villeuneuve Saint Germain

Mis à disposition de Valor'Aisne en 2003 par le SIVOM de la Région de Soissons par effet d'adhésion au Syndicat de traitement, cette chaîne de tri a été rénovée en 2007 pour accueillir les déchets recyclables du Sud de l'Aisne. Elle peut accueillir 10 000 tonnes de déchets par an. Environ 20 % des déchets recyclables collectés sur l'Agglomération sont encore triés à Villeneuve-Saint-Germain.



Le centre de tri d'Urvillers

Créé en 2015, ce nouveau centre de tri est plus performant et peut accueillir 28 000 tonnes de déchets par an. Aussi, la plupart des déchets recyclables du département y sont triés depuis septembre 2015. Près de 80% des déchets recyclables collectés sur le territoire de la CARCT sont acheminés vers le centre de tri d'Urvillers.



La mise en place du module permettant de séparer les plastiques souples est à l'étude pour une mise en service en septembre 2021. Cela rendrait possible l'extension des consignes de tri à l'ensemble des plastiques et permettrait d'améliorer ainsi le taux de valorisation des déchets.

Les déchets recyclables, une fois triés et répartis par matériaux, sont compactés et transportés vers une usine de recyclage pour une valorisation matière :

- Les aciers et les aluminiums sont broyés, fondus et étirés pour former des plaques qui seront utilisées pour fabriquer de nouveaux objets.
- Dans les centres de tri, **les bouteilles et les flacons en plastique** sont séparés par type de plastique, les PET (transparents) et les PEHD (opaques), car ces deux types de plastique se recyclent différemment. Qu'ils soient en PET ou en PEHD, dans les centres de recyclage les bouteilles et flacons sont préalablement lavés et broyés en paillettes. Les paillettes de PET seront le plus souvent fondues et étirées jusqu'à l'obtention de fils très fins de polyester. Les paillettes de PEHD seront d'abord transformées en granulés qui seront fondus et moulés pour fabriquer de nouveaux objets.
- Les papiers sont mélangés à de l'eau et quelques adjuvants, puis triturés. Les opérations de classage (ou filtrage) et de cyclonage permettent d'éliminer les impuretés. Le désencrage permet de retirer les particules d'encre de la pâte à papier. Les fibres suivent ensuite le procédé habituel de fabrication du papier carton : égouttage, pressage et séchage sur des cylindres chauffés à la vapeur.
- Pour les cartons et cartonnettes, la technique de recyclage est la même que celle du papier.
- Les briques alimentaires sont plongées et malaxées dans de grandes cuves remplies d'eau appelées « pulpeurs ». Ce processus, appelé « défibrage », permet de séparer les fibres de carton du polyéthylène et de l'aluminium. Les fibres de carton vont se mélanger dans l'eau alors que le plastique et l'aluminium vont rester en suspension. Les fibres suivent alors le même processus de recyclage que le papier.

Le verre

Les emballages en verre sont transportés au Centre de tri du verre de la Samin à Rozet-St-Albin puis recyclés dans une verrerie.

Les bénéfices du recyclage

La collectivité perçoit des recettes issues de la vente des matériaux versées par les repreneurs ainsi que des subventions dans le cadre de son nouveau contrat pour l'action et la Performance (CAP 2022) signé avec l'éco-organisme CITEO pour une durée de 5 ans à compter de 2018

Matériaux		Tonnages	Repreneurs	Deveni	r
	ACIER	125	Suez	Produits en acier	
9	ALUMINIUM	12	Suez	Pièces en aluminium	Ø₩
	BRIQUES ALIMENTAIRES	22	REVIPAC Lucart	Papier d'hygiène et domestique	
	CARTONS CARTONNETTES	739	Véolia	Cartons	
	BOUTEILLES ET FLACONS PLASTIQUES	295	Véolia	Produits en plastiques	
	PAPIERS	289	Norske Skog Golbey	Papiers recyclés	
	GROS DE MAGASIN	150	Saica, RDV et Cotrev	Cartons	
	VERRE	1 908	VERALLIA Rozet-St-Albin	Verre	

La vente des matériaux recyclables a rapporté à la collectivité 154 499 € en 2020 contre 252 208 € en 2019, soit une baisse de 39 %. Cette diminution est liée à une baisse des prix de reprise par les recycleurs conjuguée à la baisse des tonnages recyclables (3 391 T en 2020 contre 3 700 T en 2019) avec l'arrêt de la collecte sélective pendant le 1er confinement.

4.2. Traitement des déchets issus des déchèteries

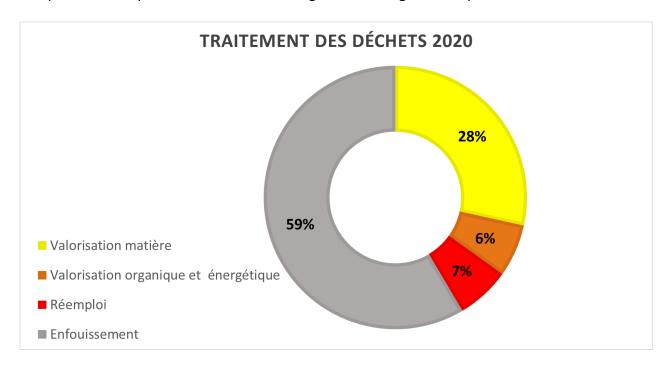
Depuis le 1^{er} janvier 2017, Valor'Aisne exerce sa compétence traitement sur tous les flux issus des quatre déchèteries de l'Agglomération soit avec les contrats de traitement des collectivités qui ne sont pas encore terminés soit en passant de nouveaux marchés globalisés permettant des économies d'échelle.

DÉCHÈTERIE	CHÂTEAU-THIERRY	CONDÉ-EN-BRIE	VILLERS-SUR-FÈRE	NEUILLY-ST-FRONT		
Déchets Verts		Ferme Barbier Epaux-Bézu (02)				
Encombrants			e La Tuilerie olles (02)			
Bois		BROYAGE NORD EST Hartennes et Taux (02 ation de la Chaudière (2)	ONYX EST Beine-Noroy (51)		
Gravats valorisables			re La Tuilerie olles (02)			
Pneus VL hors filière	DELTAGOM Cuts (60)		Non concerné			
Pneus REP ALIAPUR	GURDEBEKE Noyon (60)	Non concerné	Non concerné	GURDEBEKE Noyon (60)		
Films plastiques			NVAV nes (51)			
Extincteurs	SIFRAAP Ennery (95)		Non concerné			
Ferrailles		DERICHEBOURG Reims (51)		KEBLI Villers-sur-Fère (02)		
Cartons		COTREV Braine (02)		VP NN Château-Thierry (02)		
Papiers	ESAT Chierry (02)	Ecole Condé-en-Brie (02)	Non c	oncerné		
Batteries		DERICHEBOURG Reims (51)	•	TRIADIS - Etampes (91)		
Huiles alimentaires			QUATRA ı (Belgique)			
Huiles de vidange			EVIA nes (62)			
Radiographies		RHÔNE-AI	LPES-ARGENT			
Cartouches	Bondoufle (91) LVL					
d'encre Capsules	La Chevrolière (44)					
Nespresso	SUEZ					
DDS hors filière REP		TRIADIS				
Piles		Vendeuil (02)	ODIEUZE	Etampes (91)		
REP COREPILE			uze (57)			
Déchets			PROPRETÉ			
d'Ameublement		Beine-N	lauroy (51)			

REP ECOMOBILIER				
Petits Appareils en	REMONDIS			
Mélange - REP ESR	Saint-Thibault (10)			
Écrans	E3D ENVIRONNEMENT			
REP ESR	Soignolles-en-Brie (77)			
Gros électro- ménagers hors froid - REP ESR	GALLOO ANICHE Aniche (59)			
Gros électro- ménagers froid REP ESR	ENVIE 2E NORD Lesquin (59)			
Lampes et néons	SAS ARTEMISE			
REP ESR	Vulaines (10)			
Déchets Diffus Spécifiques REP ECO-DDS	CHIMIREC Saint-Just-en-Chaussée (60)			
Réemploi	RESSOURCERIE « AU BAS DE L'AISNE » Brasles (02)	Non concerné	EMMAÜS Rozières-sur-Crise (02)	

4.3. Valorisation des déchets

En 2020, les déchets collectés sont valorisés à hauteur de 41 % contre 45% en 2019. L'augmentation des déchets enfouis est essentiellement liée à l'arrêt de la collecte sélective pendant le 1^{er} confinement. La baisse du taux de valorisation organique et énergétique (6% en 2020 contre 10% en 2019) s'explique aussi en partie par la crise sanitaire qui a entrainé la fermeture des déchèteries à une période où la production des déchets végétaux est en général importante.



5. Prévention des déchets

Par délibération en date du 31 mars 2017, l'Agglomération s'est engagée dans un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), notamment pour répondre aux objectifs de la Loi de Transition Energétique de la Croissance Verte.

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (Loi TECV) fixe un objectif de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), soit l'ensemble des déchets pris en charge par la collectivité, de 10 % entre 2010 et 2020. Cet objectif est atteint (506 kg/habitant/an, soit une baisse de 14,3%).

En 2018, le programme d'actions a été rédigé, puis porté à la connaissance du public avant d'être adopté par le Conseil Communautaire du 17 décembre. L'objectif de ce programme est de réduire de 6,5% les DMA entre 2017 et 2023.

Les actions menées en 2020 sont présentées ci-après.

Axe 1 : Etre exemplaire en matière de prévention des déchets

L'Agglo se doit d'être exemplaire en matière de production de déchets. C'est pourquoi elle a consacré un axe de son programme d'actions à l'éco-exemplarité.

Sensibilisation des acteurs des administrations publiques à la prévention des déchets

Points tri et compostage à l'Aiguillage

Les points tri mis en place auprès de l'ensemble des agents au moment de l'emménagement à l'Aiguillage, sont toujours en fonctionnement.

Sensibilisation au tri

Les agents des 4 déchèteries du territoire, ainsi que 4 nouveaux agents du service déchets, ont été sensibilisés au tri des déchets (rappel des consignes de tri pour les déchets recyclables).

Semaine Européenne de Réduction des Déchets

Les agents de la collectivité ont pu profiter d'une distribution de compost, issu des composteurs collectifs de l'Aiguillage.

Une collecte de téléphones portables a également été organisée, ainsi qu'une distribution d'échantillons de lessive à réaliser soi-même.



Diffusion et implantation des outils et bonnes pratiques au sein de la collectivité et des administrations publiques

Compostage des biodéchets produits sur les sites administratifs

La salle repas et les 3 zones détente avec cafetière sont équipées d'un bio-seau. Une zone de compostage a été mise en place. Elle sert aussi aux agents qui n'ont pas de composteur et souhaitent trier leurs biodéchets.

Des composteurs sont également disponibles sur les autres sites de l'Agglo : les 3 crèches de l'Agglo, le pôle de Courtemont-Varennes, le Centre Culturel Camille Claudel, l'Hôtel Dieu et la régie d'assainissement

Collecte des papiers et fournitures de bureaux

La collecte séparée des papiers de bureaux s'est poursuivie en 2020 sur les principaux sites de l'Agglo. Les papiers sont collectés et triés par l'ESAT de Chierry puis transportés à l'usine Greenfield de Château-Thierry.

L'agglomération n'est plus dans le programme TERRACYCLE qui permettait de collecter du matériel d'écriture, faute de place disponible. Les présentoirs de collecte sont toujours en place, leurs contenus devront transiter par un organisme inscrit dans le programme pour être collectés.

<u>Utilisation des couches lavables dans les structures d'accueil de la petite enfance de l'Agglo</u>

En 2019, la crèche de l'Agglo La Ronde, située à Fère en Tardenois, a testé l'utilisation de couches lavables pour les enfants accueillis, sur une durée de 3 mois.

En 2020, la structure a continué d'utiliser les couches lavables, jusqu'à la crise sanitaire. La complication des procédures a fortement bouleversé les agents.

Une proposition d'équiper les 2 crèches de l'Agglo de Château-Thierry en couches maillots de bain lavables a été faite au service Petite enfance. Ce projet n'a pas abouti en 2020 et sera reconduit en 2021.



Promotion de l'utilisation des couches lavables à la maternité de Château-Thierry

3 ateliers de présentation des couches lavables ont réalisés auprès du personnel de la maternité, regroupant au total 14 agents. Le personnel est désormais un relais de communication auprès des parents sur ce thème. Des ateliers à l'attention des jeunes parents futurs seront organisés en 2021 à maternité.



Valorisation des déchets verts dans les cimetières



En 2020, la mise en place de points tri pour les cimetières a repris, avec 8 nouvelles communes qui ont été accompagnées. Au total, ce sont 48 communes qui détournent les déchets compostables (fleurs coupées, plantes, terreau..) des ordures ménagères.

<u>Utiliser des produits d'entretien éco labellisés</u>

Une rencontre avec les services moyens généraux et prévention sécurité a permis d'identifier plusieurs produits ménagers possédant un écolabel, utilisés dans les structures de l'Agglomération.



Le matériel de nettoyage (serpillière et lingettes microfibres) est lavable.

Un travail avec le prestataire de nettoyage des locaux de l'Aiguillage, qui utilise ses propres produits, est à prévoir en 2021.

<u>Axe 2</u>: Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets

L'enjeu est d'informer et de sensibiliser le plus grand nombre d'acteurs à la réduction des déchets. Cela passe notamment par des actions de communication, l'organisation d'évènements à thème et la sensibilisation à la prévention qualitative.

Actions de communication en faveur de la prévention des déchets

Nouveau quide de prévention des déchets

Un guide de 22 pages a été créé fin 2020. Il est distribué à chaque habitant à l'occasion de la livraison de bacs ou la remise de badges d'accès aux conteneurs à déchets.

Journal de l'Agglo

Diffusés dans toutes les boites aux lettres de façon régulière, les journaux de l'Agglo 2020 ont parlé « 0 déchet ».

- Janvier 2020 : container de la Ressourcerie à la déchèterie de Château-Thierry, test couches lavables à la crèche de Fère-en-Tardenois, entreprise local d'articles « zéro déchet », tutoriel pour faire son savon
- Septembre 2020 : tutoriel sur les bons gestes pour préserver l'eau
- Décembre 2020 : présentation de l'Abonnement Déchets Service, anciennement appelé « redevance incitative », tutoriel sur le furoshiki (emballage cadeau zéro déchet)



Articles de presse

La presse traite régulièrement de la réduction des déchets, sur sollicitation de l'Agglo ou en présentant des actions d'autres acteurs.

Aussi, en 2020, les thèmes suivants ont été abordés : protections adultes lavables, compostage collectif, réemploi des textiles par Le Relais et semaine européenne de la réduction des déchets.



Web

A chaque opportunité, le service communication de l'Agglo relaye les informations du service déchets par le biais du site internet et des réseaux sociaux. 2 793 personnes sont abonnées à la page Facebook de l'Agglo.

> Organisation d'évènements sur la prévention des déchets

Il s'agit d'organiser des rencontres sur différents thèmes de la prévention des déchets, en utilisant les outils adaptés au public ciblé.

En 2020, les animateurs du tri et de la prévention des déchets ont parlé compostage, gaspillage alimentaire et réduction des déchets aux élèves du territoire.

Etablissement	Thème	Nb classe	Nb élèves
CFPPA de Verdilly	Compostage	3	39
Ecole élémentaire Jules Ferry Fère-en-Tardenois	Animation gaspillage alimentaire	2	33
Ecole élémentaire Jules Ferry Fère-en-Tardenois	Animation compostage		
Ecole privée Ste Marie-Madeleine Château-Thierry	Animation compostage		96
Ecole primaire de Verdilly Jeu « Stop déchets »		1	16
Ecole élémentaire Vaucrises-Hérissons Château-Thierry	Animation compostage	2	52
Ecole élémentaire Vaucrises-Mauguins Château-Thierry	Animation compostage	1	23
Ecole Louise Michel Château-Thierry	Animation compostage	2	49
Ecole Ste Famille Animation compostage Fère-en-Tardenois		2	53
Ecole Nesles-la-Montagne	Animation compostage	1	26
Ecole élémentaire Bois Blanchard Château-Thierry	Jeu « Stop déchets »	2	34
TOTAL	22	463	

Sensibilisation extra-scolaire et stand d'information

Evènement	Lieu	Thématique	Nb pers sensibilisées	Public cible
Sensibilisations en porte à porte	Résidences à Château- Thierry et à Crézancy	Compostage	34	Habitants des résidences
Château Plage	Château- Thierry	Vélo à smoothies	98	Jeunes des centres de loisirs
Quartiers d'été	Blanchard – Château- Thierry	Vélo à smoothies	25	Tout public
Sporti'Château	Château- Thierry	Vélo à smoothies	25	Jeunes des clubs de sport
Forums des Associations	Condé-en- Brie et Fère- en- Tardenois	Compostage et fabrication de produits maison	54	Tout public
Fête du quartier Blanchard	Château- Thierry	Vélo à smoothies	55	Tout public
Fête du quartier Vaucrises	Château- Thierry	Atelier furoshikis	26	Tout public
Présentations couches lavables	Maternité de Château- Thierry	Prévention des déchets	14	Agents de la maternité
Marché	Condé-en- Brie	Vélo à smoothies	12	Tout public
légumes anciens	Ferme de la Genevroye à Rocourt- Saint-Martin	Compostage et broyage	75	Tout public

Ateliers sur la prévention	Palais des Rencontres de Château- Thierry	Sensibilisation au gaspillage alimentaire et au compostage	20	Jeunes des centres de loisirs
SERD - Distribution d'échantillons de lessive	L'Aiguillage à Etampes- sur-Marne	Sensibilisation produits ménagers faits maison	25	Agents de l'Agglo
SERD - Distribution de compost	L'Aiguillage à Etampes- sur-Marne	Sensibilisation au compostage	10	Agents de l'Agglo
Sensibilisations	COALLIA – Serres de Nogentel	Compostage	9	Personnel en insertion
Atelier à la boutique de la Ressourcerie	Blanchard, Château- Thierry	Furoshikis	6	Adultes
TOTAL		502		

Semaine Européenne de Réduction des Déchets « virtuelle »

La crise sanitaire a contraint l'agglomération à annuler les ateliers prévus à destination du public pour la SERD 2020.

Le service a cependant eu une activité sur les réseaux sociaux, à raison d'un post Facebook chaque jour de la S.E.R.D, sur le thème du gaspillage alimentaire, du réemploi, la fabrication de produits ménagers...

L'exposition UNPACKED 365 d'Antoine REPESSE a été installée sur le pont de l'Aspirant Rougé à Château-Thierry, en partenariat avec la ville, ainsi que devant les collèges de la FAYE à Condéen-Brie, Joseph BOURY à Neuilly-St-Front et Anne de MONTMORENCY à Fère-en-Tardenois, grâce à l'aide des services techniques de l'agglomération.



Communauté d'Agglomération Région de Château-Thierry Publié par Communauté Agglo Château-Thierry [2] - 20 h - •

[SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS] : #défimoinsdedéchetsdansmonécole #objectifzérodéchet @ 55

Au collège Joseph Boury de Neuilly Saint Front, 16 élèves "éco-délégués" représentant toutes les classes s'engagent pour la planète. Pour le défi « moins de déchets dans mon école » (5) ils ont choisi de nous présenter leurs actions sur la lutte contre le gaspillage alimentaire

Sur 365 élèves, 80% mangent à la cantine. Plus de 7 tonnes d'aliments étaient gaspillés par an, soit près de 30 000 € de perte financière !

Pour remédier à ce problème, des affiches pour sensibiliser au gâchis ont été installées : désormais les portions de nourriture peuvent être adaptées et une armoire réfrigérée permet de recueillir les aliments emballés non consommés (fromage by yaourts).

De plus, les déchets organiques de la cantine sont triés et apportés au composteur récemment installé, devenant ainsi un engrais naturel et gratuit disponible pour le futur potager du collège!

Bravo aux collégiens qui œuvrent ainsi concrètement pour la réduction des déchets !



Les établissements scolaires ont été invité à participer à un « Défi moins de déchets dans mon école » qui consiste à adopter, dans une ou plusieurs classes, 2 gestes ayant pour objectif de réduire la production de déchets au sein de l'école.

4 établissements ont répondu à l'appel (collège Joseph BOURY de Neuilly-St-Front, collège Jean ROSTAND de Château-Thierry et l'école Jean MOULIN de Coincy.

Nouveaux ateliers « Tawashi » et « Furoshikis »

2 nouveaux ateliers ont été proposés au public cette année pour sensibiliser au zéro déchet.

« **Tawashi** » : réaliser une éponge à partir d'anciens vêtements. Le tawashi est réutilisable.

« Furoshikis »: réaliser un emballage cadeau avec un tissu.



En décembre 2020, un nouvel agent a intégré le service dans le cadre du dispositif Adulte Relais, en tant que « Médiatrice cadre de vie et prévention des déchets ». Elle interviendra auprès des habitants des quartiers de la politique de la ville.

Sensibilisation à la prévention qualitative

La prévention qualitative des déchets concerne la réduction de la dangerosité du déchet et non pas de sa quantité. Les actions suivantes ont permis d'aborder cette question.

Atelier produits ménagers maison

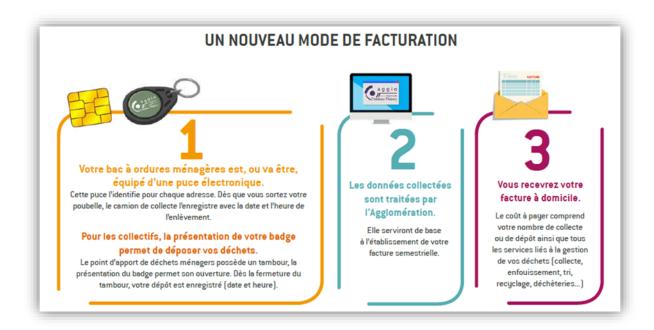
2 ateliers « fabrication de produits ménagers » ont été menés en 2020. Au total, 33 personnes ont appris à fabriquer des produits tels : savon, lessive, de pastille lave-vaisselle ou de bloc WC. Les restrictions sanitaires ont empêché de développer ces ateliers, pour lesquels les participants manifestent un fort intérêt.

<u>Axe 3</u>: Utiliser les instruments financiers pour favoriser la prévention des déchets

Les instruments financiers sont particulièrement incitatifs en matière de réduction des déchets. C'est pourquoi l'Agglo a choisi de mettre en place une tarification incitative et s'attache à proposer aux usagers des aides relatives à la réduction des déchets.

> Mettre progressivement en place la tarification incitative

Le nouveau mode de financement sera mis en place sur l'ensemble du territoire au 1er janvier 2023, avec une année de tarification à blanc en 2022 (délai supplémentaire accordé par l'Etat). Pour que cela soit possible, la campagne d'adaptation des bacs a démarré en novembre 2020. En parallèle, l'Agglo est accompagnée par plusieurs cabinets pour la mise en œuvre de la Redevance Incitative qui s'appelle désormais l'ABONNEMENT DECHET SERVICE.



> Donner une visibilité aux soutiens financiers d'actions favorisant la prévention des déchets

Aide à l'achat d'un broyeur

En 2020, l'Agglo a maintenu son aide à l'achat d'un broyeur dans les mêmes conditions que précédemment : remboursement sur dossier de 20% du montant d'achat TTC, dans la limite de 50€ par foyer.

En 2020, 22 foyers ont bénéficié de cette aide.

<u>Aide à l'acquisition d'un composteur</u>

En 2020, l'Agglo a maintenu son aide à l'acquisition d'un composteur dans les mêmes conditions que précédemment, avec deux types de composteurs en bois de 400 ou 600L, proposés respectivement au prix de 20 et 30 €. Avec chaque composteur, un bio-seau et un guide du compostage est remis à l'usager qui est conseillé par les guides composteurs de la collectivité pour l'installation, la mise en route et l'entretien de son composteur. Cette offre est limitée à deux composteurs par foyer.

Disponible en permanence sur le site internet de l'Agglo, l'existence de cette aide a été relayée par le Journal de l'Agglo spécial déchets diffusé en octobre 2019 dans toutes les boites aux lettres et sur la page Facebook de l'Agglo.

En 2020, **144 foyers ont bénéficié d'un composteur** à bas prix, remis par le service déchets. Considérant que le compostage permet de réduire la quantité de déchets de 47 kg par habitant par an, on estime que la mise à disposition de ces composteurs a permis d'éviter la production de près de 15 tonnes de déchets.

Depuis la mise en place de ce dispositif à l'échelle du territoire (1^{er} mai 2017), **518** composteurs ont été distribués par le service déchets.

Aide à l'achat des couches lavables



Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'Agglo propose aux jeunes parents du territoire une aide à l'achat des couches lavables, avec une prise en charge de 50% du montant TTC d'achat, dans la limite de 100€ par enfant.

En 2020, **11 foyers ont pu bénéficier de cette aide**. Considérant qu'utiliser les couches lavables permet de réduire de 400kg par enfant par an la quantité de déchets, on estime que l'utilisation des couches lavables par ces foyers a permis d'éviter la production de 4,4 tonnes de déchets en 2020. Si les enfants utilisent les couches lavables jusqu'à l'acquisition de la propreté, ce sont 11 tonnes de déchets qui seront évitées.

Axe 4: Lutter contre le gaspillage alimentaire

Compte tenu de l'importante quantité de déchets générés par le gaspillage alimentaire, les collectivités territoriales ont un rôle à jouer en termes de sensibilisation, accompagnement aux changements de comportements et exemplarité.

> Sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire

À différentes occasions, l'Agglo a proposé des ateliers sur la fabrication de smoothies à partir de fruits trop mûrs ainsi que des animations à destination des scolaires.

L'équipe d'animation a commencé à développer/créer de nouveaux outils pédagogiques afin de rendre l'animation sur la sensibilisation au gaspillage alimentaire plus ludique.

> Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective

À l'occasion de la SERD 2020, le collège Joseph BOURY de Neuilly Saint Front a partagé ses actions déjà entreprises pour limiter le gaspillage alimentaire à la cantine, sous l'impulsion des éco-délégués:

- Campagne de sensibilisation : affiches conçues par les élèves
- Possibilité de demander une quantité adaptée au personnel de restauration
- Armoire réfrigérée permettant de déposer les aliments emballés et non consommés.



<u>Axe 5</u>: Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

La réduction des biodéchets et déchets verts est le résultat d'un travail mené en amont pour limiter la production, et en aval pour gérer les déchets au plus près du lieu de production afin d'éviter qu'ils soient collectés, transportés et traités.

Le rôle de la collectivité est de sensibiliser les acteurs du territoire de façon à ce qu'ils modifient leurs pratiques, d'accompagner leurs changements de comportements et, bien entendu, d'être exemplaire.

Promouvoir le jardinage au naturel

Article « Et si vous deveniez un éco-jardinier ? »

Réalisé par le service eau dans le cadre des contrats globaux, cet article a été diffusé par courriel aux communes.

Publication d'un quide « Mon jardin zéro déchet »

Disponible sur le site internet de l'agglomération.



> Développer la gestion différenciée des espaces verts

Sur les sites de l'Agglo

En 2020, une réunion entre le service Espaces verts de la ville de Château-Thierry, le service technique de l'Agglo (directeur et 2 agents) et le service Eau a permis d'enclencher une réflexion sur la gestion différenciée.

En 2021, il est prévu de réaliser des îlots de fauche tardive.



Zone de fauche tardive réalisée par les services de la commune de Château-Thierry

Favoriser la gestion domestique des biodéchets et des déchets verts des ménages

C'est dans cette optique que l'Agglo propose des aides à l'acquisition de broyeurs et de composteurs décrites précédemment (axe 3 du PLPDMA).

Développer le compostage partagé et le compostage en établissement



En 2020, l'Agglo a poursuivi le développement du compostage collectif en pied d'immeuble. **1 nouveau point** a été installé le 25 novembre 2020 dans le cadre d'un nouveau partenariat avec PLURIAL NOVILIA résidence 3 rue Deville à Château-Thierry. Ce site dessert une cinquantaine de logements. 21 foyers utilisent le dispositif.

1 bac de compostage supplémentaire a été ajouté sur les sites « Bateaux-Lavoirs » à Château-Thierry et « Chopinettes » à Brasles.

Au total, 9 points de compostage collectifs sont installés sur l'ensemble du territoire.

Les installations font l'objet d'une maintenance hebdomadaire par les guides composteurs du service déchets.

En 2021, des animations et distributions de compost seront organisés afin de maintenir la motivation des foyers participants et mobiliser de nouveaux foyers.

Axe 6 : Promouvoir une consommation responsable et augmenter la durée de vie des produits

Par consommation responsable, on entend un mode de consommation durable visant à satisfaire les besoins des citoyens par des biens et services plus économes en ressources, moins polluants et contribuant au progrès social, et par le biais d'autres formes de dispositifs économiques telles que la location, le partage, le marché de l'occasion, ...

Soutenir le développement du réemploi, de la réutilisation et de la réparation

Au Bas de l'Aisne

La Ressourcerie **Au Bas de l'Aisne** est l'acteur phare du réemploi, présent et actif sur le territoire, avec 2 lieux de vente (Brasles et Château-Thierry).

En 2020, **41 tonnes de déchets** issus du territoire ont été prises en charge par l'association. Collectés à la boutique, à domicile ou lors de débarras solidaires, ces objets retrouvent une seconde vie grâce à l'implication d'une équipe de 6 employés en réinsertion,



d'un encadrant technique et d'un accompagnateur socio-professionnel et à l'aide précieuse de bénévoles!

En conseil communautaire du 27 mai 2019, les élus ont approuvé la mise en place d'un **conteneur** à la déchèterie de Château-Thierry. En effet, les travaux réalisés permettent d'accueillir ce

conteneur, pour lequel l'Agglo a versé une subvention de 400 €. Une communication a été faite dans le journal de l'Agglo de janvier 2020.

En 2020, le conteneur a permis de récupéré 4,2 tonnes d'objets qui ont été revalorisés.

De plus, la Ressourcerie organise des **Bricol'Café** dans le cadre du contrat de ville dédié aux quartiers prioritaires (Ville de Château-Thierry). 5 ateliers organisés en 2020 avec l'objectif de sensibiliser les habitants, rendre service en effectuant des bricolages et transmettre les gestes de réparation. Cette action est particulièrement appréciée des habitants.

Une nouvelle programmation de 10 ateliers a été réalisée pour l'année prochaine.

Le Relais

De par son implantation sur le territoire et la proximité de son centre de tri des textiles, Le Relais est aussi un acteur clé du réemploi sur territoire.



L'Agglo diffuse régulièrement des informations relatives au tri des textiles, incite les communes à mettre en place des bornes de collecte sur leur territoire et organise des visites du centre de tri pour sensibiliser les scolaires et autres acteurs.

En 2020, aucune nouvelle borne n'a été installée. Cependant, ayant constaté que le maillage des bornes à textiles est faible sur le secteur de l'Ourcq et du Clignon, il sera proposé aux communes d'installer des bornes à textiles supplémentaires en 2021.

Conventions relatives à la récupération en déchèterie

Avec l'objectif de limiter le nombre de déchets enfouis, l'Agglo propose aux structures intéressées d'accéder à certains types de déchets en déchèterie, en quantité raisonnable.

Comme chaque année, le professeur de technologie du collège de Fère-en-Tardenois a pu récupérer des DEEE, bois et métaux, valorisés par les collégiens dans le cadre d'ateliers. Le centre culturel Camille Claudel, récupère également des objets pour les réutiliser lors de cours d'arts plastiques.

Un partenariat avec un artiste en résidence à l'Echangeur n'a pu aboutir à cause du confinement.

> Limiter l'utilisation de produits à usage unique

Produits durables - ZD Mania

Le journal de l'Agglo de janvier 2020 a consacré une page à l'entreprise ZD Mania d'Elodie POTTIER qui fabrique des objets réutilisables.



Ouverture d'une boutique concept store : L'Atelier Fabuleux

À la croisée entre la droguerie/quicaillerie et la maison du zéro déchet, cette boutique s'est installée en 2020 à Château-Thierry et propose de nombreux articles zéro déchet ainsi que des produits ménagers en vrac (article dans le journal de l'Agglo de décembre 2020).

Bienverue dans ce nouveau concept store qui est à la criside entre la droguerie/ quincalilerie, la maionn du zéro déchet et la coverne à merveilles pour la déco. particia Manionn ou zéro déchet et la coverne à merveilles pour la déco. particia Manionn vous y accuelle depuis ce ét és, eve des marchandisses insonités et colos pour tous les gotts et toule budgets; pondants déstratein à fabriques, et d'oclos pour tous les gotts et toule budgets; pondants déstratein à fabriques, et de colos pour tous les gotts et tenue les budgets; posites de réspec "vareir evec du vinaigre de petrervere benné cher nous libe le réngage la ce fournir en de détails à l'ancleines version moderne, vous trouvere autures et conseils pour créer ver produite pusquéles. D'atricia et pris le temps de nencontrer tous ser fournisseurs, c'est pour vous apporter le meilleux. Il écoute de sec clearts, éle vour le service produite upusquéles. D'atricia et pris le temps de nencontrer tous ser fournisseurs, c'est pour vous apporter le meilleux. Il écoute de sec clearts, éle vour le service produite upusquéles. D'atricia et le besur c'est populaire yeur que se maiorie. Des atteires créafis pour le de la la contra de la contra de la rénovation de meubles. Qualeur d'Annie Mincelin (Lutilla) et de la rénovation de meubles. Du mardi aux samedi de 10 lb. 3 lbs. 4, place aux bestréchal autoren. Outseux-bierrer. Et seuf surverne autheute de particie. Et de la rénovation de meubles. 23 28 38 38 78 // vere autre de la rénovation de meubles.

Kit de prêt couches lavables

L'agglo met à disposition 3 kits de prêt de couches lavables aux jeunes parents du territoire afin qu'ils puissent tester gratuitement pendant un mois différents modèles de couches et éventuellement choisir d'acheter ensuite le modèle le plus adapté à leur enfant (1 kit taille S et 2 kits taille M).

En 2020, 8 foyers ont emprunté un kit, les retours sont très positifs sur l'intérêt de ce service proposé aux habitants.

Un mini stand a permis de faire la promotion du kit et de l'aide à l'achat lors des brocantes puériculture de Condé-en-Brie et Neuilly-Saint-Front organisées par le Relais d'Assistantes Maternelles de l'Agglo.



Renforcer le dispositif Stop Pub

En 2020, les Maisons de l'Agglo ont reçu un stock de STOP PUB pour en proposer aux usagers. Le stop pub est également diffusé par le biais du guide « Comment réduire mes déchets ? » remis à chaque livraison de bacs et lors des manifestations.

Il est disponible par envoi sur simple demande auprès du service.

<u>Axe 7</u>: Réduire les déchets des entreprises, les déchets du BTP et les déchets des établissements publics

Sensibiliser les établissements publics à la prévention des déchets

En 2020, une rencontre avec la responsable du service d'entretien de la ville de Château-Thierry a permis un accompagnement pour la mise en place de points tri ainsi qu'une réflexion sur les produits ménagers utilisés.

Cette action demande à être poursuivie en 2021, conjointement avec le préventeur de l'Agglo et le service des moyens généraux.

6. Communication et sensibilisation

La Communauté d'Agglomération mène des actions de communication et de sensibilisation en vue d'améliorer le tri et de réduire les quantités de déchets collectés sur le territoire.

Des animations sont effectuées tout au long de l'année dans les écoles et collèges. Ainsi en 2020, 88 animations en établissements scolaires ont permis de sensibiliser 1929 enfants.



Animation compostage pour une classe de CE2 de l'école des Chesneaux à Château-Thierry, le 16 novembre 2020

Afin de sensibiliser divers publics au tri et à la prévention des déchets, des animations et ateliers ont lieu lors des fêtes de quartier, de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, de foires expo, de forums et autres manifestations sur le territoire, ainsi que dans différentes structures (intercommunales, associatives...).



Animation « vélo à smoothies » à Château Plage à Château-Thierry le 23 juillet 2020



Présentation du compostage à la fête des légumes anciens à Rocourt-Saint-Martin le 10 octobre 2020



Atelier « produits ménagers écologiques faits maison » et présentation du compostage au forum des associations de Condé-en-Brie le 5 septembre 2020



Atelier « Tawashi » - fête du lieu de vie des Vaucrises à Château-Thierry le 26 septembre 2020

Des actions de communication plus ciblées sont aussi effectuées lors d'opérations d'information des habitants en porte-à-porte.

Au total, en 2020 ce sont 2658 personnes qui ont été touchées lors des 112 actions de sensibilisation sur le tri, le recyclage et la prévention des déchets, menées sur le territoire. La diminution des interventions par rapport à l'année 2019 est notamment due aux confinements et aux différentes mesures sanitaires prises pendant l'épidémie de Covid-19 qui ont restreint les possibilités de rassemblements de personnes.

Des documents de communication sont aussi réalisés pour informer les usagers sur le service (Journal de l'Agglo, guide du tri, guide et documents sur la prévention, calendrier de collecte, site internet, ...).



Indicateurs financiers

1. Modalités d'exploitation du service

La gestion du service public de prévention et de gestion des déchets est principalement effectuée par des prestataires dans le cadre de marchés publics. Les principaux marchés concernent la collecte des OMR et des emballages recyclables et le transport des déchets apportés en déchèterie.

Les marchés de collecte des OMR et emballages recyclables des quatre territoires arrivent à échéance commune pour la fin 2020, début 2021.

Les principaux marchés en cours et leurs échéances sont détaillés par territoire dans le tableau suivant :

Secteur de Condé-en-	Secteur du Tardenois	Secteur de l'Ourcq et	Secteur de Château-	
Brie		Clignon	Thierry	
Collecte OMR et déchets r	Collecte OMR et déchets recyclables hors verre			
SITA/DECTRA	SUEZ	ECT-COLLECTE	3 B Environnement	
Durée : 5 ans reconductible	Durée : 5 ans reconductible	Durée : 5 ans renouvelable	Durée : 5 ans et 9 mois	
2 fois 1 an	2 fois 1 an	2 fois 1 an	renouvelable 1 fois 1 an	
Début : 1/07/14	Début : 1/01/15	Début : 1/04/16	Début : 1/04/15	
Fin mini : 30/06/19 ;	Fin mini : 31/12/19	Fin mini : 31/03/21 ;	Fin mini : 31/12/20 ;	
maxi: 30/06/21	maxi: 31/12/21	maxi: 31/03/23	maxi : 31/12/21	
Collecte du verre				
SITA/DECTRA	MINERIS	ECT-COLLECTE	MINERIS	
Durée : 5 ans reconductible	Durée : 5 ans reconductible	Durée : 5 ans renouvelable	Durée : 6 ans renouvelable	
2 fois 1 an	2 fois 1 an	2 fois 1 an	1 fois 1 an	
Début : 1/07/14	Début : 1/01/15	Début : 1/04/16	Début : 1/01/15	
Fin mini: 30/06/19;	Fin mini : 31/12/19	Fin mini : 31/03/21 ;	Fin mini : 31/12/20 ;	
maxi: 30/06/21	maxi: 31/12/21	maxi: 31/03/23	maxi : 31/12/21	
Déchèteries (déchets en b	ennes)			
3B-ENVIRONNEMENT	3B-ENVIRONNEMENT	VEOLIA PROPRETE	3B-ENVIRONNEMENT	
(transport)	(transport)	(transport et traitement)	(transport)	
Durée : 1 an renouvelable 3	Durée : 1 an renouvelable 3	Durée : 5 ans renouvelable	Durée : 1 an renouvelable 3	
fois	fois	2 fois 1 an	fois	
Début : 01/01/18	Début : 01/07/18	Début : 31/03/16	Début : 01/01/18	
Fin mini : 31/12/18;	Fin mini : 31/12/18 ;	Fin mini : 31/03/21 ;	Fin mini : 31/12/18 ;	
Fin maxi : 31/12/21	Fin maxi : 31/12/21	Fin maxi : 31/03/23	Fin maxi : 31/12/21	
VALOR'AISNE (traitement)	VALOR'AISNE (traitement)	VALOR'AISNE (traitement)	VALOR'AISNE (traitement)	

Le territoire de Château-Thierry a aussi des marchés concernant les contenants et la tarification incitative :

CONTENUR (fourniture bacs)	TEMACO (fourniture conteneurs enterrés)
Début : 28/10/16	Durée: 7 ans
Fin: 30/06/20	Début : 24/03/15
Groupement commande Valor'Aisne	Fin: 23/03/22
TRADIM (logiciel Tarification incitative)	VALLET SAUNAL (génie civil conteneurs enterrés)
Durée: 7 ans	Durée: 7 ans
Début : 13/03/15	Début : 24/03/15
Fin: 12/03/22	Fin: 23/03/22

2. Dépenses et recettes

Le territoire de Condé-en-Brie étant financé par la redevance incitative, il fait l'objet d'un budget annexe contrairement aux trois autres territoires où le service déchets est rattaché au budget général. Les dépenses de fonctionnement de l'ensemble du service et leur évolution par rapport à l'année précédente sont présentées dans le tableau suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	2 020
Collecte OM et recyclables	2 353 567 €
Traitement OM et recyclables	2 212 477 €
Collecte déchèteries	554 416 €
Traitement Déchèteries	664 088 €
Contenants	261 172 €
Communication / Prévention	30 548 €
Etudes	118 462 €
Frais généraux	36 643 €
Charges de personnel	965 319 €
Charges financières (amortissements)	375 586 €
Redevance incitative (annulation + impression + frais TIPI)	10 730 €
Total général	7 583 007 €

Rappel 2019	Evolution 2020 / 2019
2 383 325 €	-1%
2 154 214 €	3%
698 545 €	-21%
558 446 €	19%
142 829 €	83%
68 918 €	-56%
0€	
32 920 €	11%
788 198 €	22%
372 135 €	1%
30 264 €	-65%
7 229 794 €	5%

RECETTES	2 020
Soutiens Eco-organisme collecte	575 585 €
Vente matériaux collecte	132 003 €
Soutiens Eco-organisme déchèterie	50 448 €
Vente matériaux déchèterie	97 259 €
Autres subventions (étude harmonisation, prévention)	-1 309 €
Déchèterie (accès autres collectivités, CTM, accès pro, cartes perdues)	198 184 €
Divers (atténuation de charges, remboursement assurance, facturation badges perdus)	46 406 €
TEOM / REOMI	5 841 192 €
Résultat exercice antérieur reporté	694 575 €
Total général	7 634 342 €
Résultat section fonctionnement	51 335 €

Rappel 2019	Evolution 2020 / 2019
705 986 €	-18%
217 243 €	-39%
71 332 €	-29%
122 608 €	-21%
30 478 €	-104%
142 744 €	39%
109 711 €	-58%
6 169 521 €	-5%
57 542,81 €	1107%
7 627 166 €	0,1%
	1

397 372 €

60 % des dépenses concernent les prestations de collecte et de traitement des OMR et des recyclables. Le service des déchèteries représente quant à lui 16 % des dépenses. La TEOM et la REOMI représentent 77 % des recettes. Les autres recettes proviennent principalement des subventions des éco-organismes (9%) et des ventes de produits recyclables (3%).

En 2020, le coût aidé reste stable par rapport à 2019. Il s'élève 107 € TTC / habitant.

Les dépenses en investissement en 2020 sont fortement impactées par l'adaptation des contenants nécessaire pour harmoniser les modes et fréquences de collecte et mettre en place la redevance incitative. La mise aux normes et rénovation des déchèteries s'est poursuivie avec la réhabilitation de la déchèterie de Condé-en-Brie.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	2 020
Mise aux normes et rénovation déchèterie	193 731€
Matériel déchèteries	5 665 €
Bacs OM et recyclables	264 380 €
Bornes à verre	12 623 €
Conteneurs enterrés	66 751€
Composteurs	9 762 €
Logiciel	11 340 €
Matériel, équipements divers	389€
Emprunt	16 762 €
TOTAL	581 402 €

Rappel 2019	Evolution 2020 / 2019
630 950 €	-69%
5 440 €	4%
36 483 €	625%
3 735 €	1687%
11 033 €	-12%
46 083 €	-75%
5 282 €	-93%
739 005 €	-21%

RECETTES	2 020
Subventions déchèterie	54 054 €
Subventions prévention	5 000 €
Vente Composteurs	2 140 €
FCTVA	1921€
Amortissement	49 242 €
Résultat exercice antérieur reporté	
TOTAL	112 356 €
Résultat section d'investissement	-469 046 €

Rappel 2019	Evolution 2020 / 2019
5 000 €	981%
0€	
3 040 €	-30%
4316€	-55%
45 677 €	8%
120 630€	-100%
178 663 €	-37%
-680 972 €	

3. Le financement du service

Les modes de financement diffèrent d'un territoire à l'autre :

Secteur de Condé-en-	Secteur de Château-	Secteur de l'Ourcq et	Secteur du Tardenois
Brie	Thierry	Clignon	
Redevance incitative avec budget annexe Facturation à blanc en 2015. Facturation réelle depuis 2016	TEOM + budget général Taux de TEOM : 10,07% Mise en place des outils pour passage à une tarification incitative (bacs pucés et déploiement de conteneurs enterrés pour les collectifs avec accès par badges pour les OMR)	TEOM + budget général Taux de TEOM : 10,50%	TEOM Taux de TEOM : 15,27%

La majorité des usagers du territoire contribue donc au financement du service par le biais de la TEOM, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, basée sur le foncier bâti.

Le territoire de Condé-en-Brie a mis en place la redevance incitative au 1^{er} janvier 2016, sur la base d'un forfait comprenant 26 levées et d'un tarif à la levée supplémentaire du bac à ordures ménagères.

Votée en conseil communautaire le 16 décembre 2019, la grille tarifaire appliquée en 2020 est la suivante :

Volume du bac	Part fixe *	Part variable par levée supplémentaire
120 L	206,00€	10,00 €
180 L	250,00€	11,50 €
240 L	287,00€	13,10 €
360 L	408,00€	18,00 €
660 L	750,00€	31,00 €
120 L (bac vendange)	30,00€	10,00 €
240 L (bac vendange)	42,40 €	13,10 €
360 L (bac vendange)	62,00€	18,00 €
660 L (bac vendange)	114,00 €	31,00 €
120 L (bac manifestation)		10,00 €
240 L (bac manifestation)		13,10 €
360 L (bac manifestation)		18,00 €
660 L (bac manifestation)		31,00 €

^{*} Part fixe comprenant 26 levées pour bacs normaux et 4 levées pour bacs vendanges

A compter de sa création, l'Agglomération avait cinq ans pour harmoniser le mode de financement du service déchets. Aussi, à l'appui d'une étude d'optimisation et d'harmonisation du service menée en 2018, le Conseil Communautaire réuni le 1^{er} juillet 2019 a délibéré pour la mise en place de la redevance incitative à compter du 1^{er} janvier 2022.

A cette occasion, l'Agglomération a missionné le cabinet Citexia pour une mission d'accompagnement et le cabinet Cités Plume pour une communication cohérente et suscitant l'adhésion de l'ensemble des usagers du service.

Dans un contexte de crise sanitaire, les opérations nécessaires à la mise en place du nouveau mode de financement du service ont pris du retard, créant une inquiétude quant au calendrier de déploiement. Avec le souci de laisser le temps aux usagers d'appréhender le nouveau mode de financement, les élus de l'Agglomération, accompagnés d'autres collectivités, ont sollicité les parlementaires pour obtenir un délai supplémentaire de mise en œuvre. Un délai supplémentaire de deux ans a finalement été accordé (amendement issu de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021). La collectivité a choisi de mettre en œuvre la redevance incitative au 1^{er} janvier 2023.

En parallèle, le travail pour instaurer la redevance incitative a démarré. Le Vice-Président missionné sur ce travail s'appuie sur les réflexions d'un comité de pilotage représentatif des communes du territoire. Une conférence des Maires organisée le 7 septembre 2020 a permis d'informer l'ensemble des élus de l'avancée du projet et de réaffirmer la volonté politique d'aller vers la redevance incitative. Le comité de pilotage s'est réuni quatre fois en 2020.

Les usagers ont été informés de la mise en œuvre d'un nouveau système de financement en septembre, puis en décembre par le biais du Journal de l'Agglo. La campagne d'adaptation des bacs a été l'occasion de s'adresser à l'ensemble des usagers en habitat individuel par le biais d'une lettre d'information sur les changements relatifs à la pré-collecte, la collecte et au nouveau mode de financement.

A la demande des élus, l'appellation de la redevance incitative a changé : c'est par le biais de « l'abonnement déchets service » que les usagers contribueront au service à compter du 1^{er} janvier 2023.

Bilan et perspectives

L'année 2020 a marqué un nouveau tournant dans l'harmonisation et l'optimisation du service déchets. Un marché de collecte unique a été lancé avec fréquence et mode de collecte harmonisés sur tout le territoire à compter du 1^{er} janvier 2021.

La campagne d'adaptation des bacs permettra à chaque usager en habitat individuel de disposer d'un bac pucé pour les ordures ménagères et d'un bac jaune pour les recyclables. La mise en place de bornes à verre sur le Frontonois permettra à l'ensemble des usagers de bénéficier d'une collecte du verre en apport volontaire à compter du 1^{er} janvier 2021.

Les élections communautaires organisées en juillet 2020 ont donné un nouveau souffle au projet de mise en œuvre de la redevance incitative comme mode de financement unique, réaffirmé politiquement en septembre. Ainsi le travail de sensibilisation des élus et des usagers a pu débuter, dans le respect d'un plan de communication dynamique et cohérent.

Ce mode de financement, désormais appelé « abonnement déchets service » a pour objectif d'inciter les usagers à réduire leur production de déchets. Sa mise en place sera accompagnée par le déploiement des actions de prévention prévues dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés. Outre la poursuite des actions déjà engagées, comme le soutien au compostage, au broyage des déchets végétaux et aux produits réutilisables pour les particuliers, l'agglomération devra communiquer de façon cohérente auprès des usagers avec l'objectif de susciter l'adhésion du plus grand nombre.

Pour accompagner ce programme de prévention, les animateurs tri et prévention mènent tout au long de l'année des actions de sensibilisation en vue d'améliorer le tri et de réduire les quantités de déchets collectés sur le territoire. Si les actions ont été moins nombreuses qu'habituellement compte tenue de la situation sanitaire, l'année a été marquée par le recrutement d'une médiatrice chargée de la sensibilisation à la prévention et au tri des déchets sur les quartiers prioritaires de Château-Thierry. Son travail permettra d'améliorer les performances de tri et de production des déchets de ces usagers.

La crise sanitaire liée au COVID 19 a aussi fortement impactée la collecte des déchets. La suspension de la collecte sélective du 10 mars eu 20 avril avec la fermeture des centres de tri a largement contribué à l'augmentation des tonnages d'OMr et à la baisse des recyclables.

La fermeture des déchèteries pendant près de 2 mois et leur réouverture uniquement sur rendezvous ont, quant à elles, entrainé une forte diminution des tonnages apportés en déchèterie.

La production totale de déchets est ainsi passée de 562 kg par an et par habitant en 2019 à 506 kg en 2020. Si les objectifs fixés par le programme de prévention (552 Kg par habitant en 2023) sont déjà dépassés, ces chiffres devront être confortés dans les années à venir.

Les refus de tri restent néanmoins toujours trop importants (14,5 kg par an et par habitant). Des contrôles de pré-collecte sont envisagés en 2021 par les animateurs prévention et tri des déchets pour inverser la tendance.